

## CONTRAT D'ADHÉSION AU CLUB GINETTE ET GUSTAVE

Entre :

**DUQUENNOY CAMILLE**, Entrepreneur Individuel

Raison sociale : DUQUENNOY CAMILLE

SIREN : 908 924 053

SIRET : 908 924 053 00014

TVA intracommunautaire : FR30 908 924 053

Greffe : RCS Lille Métropole

Adresse : Lambersart (Nord)

Ci-après dénommé « l'Organisateur »,

Et :

Nom et prénom de l'Adhérent : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Ci-après dénommé « l'Adhérent ».

### ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat définit les conditions d'adhésion et de participation aux activités du « Club Ginette et Gustave », ainsi que les modalités de suivi, de débrief, le processus de matchmaking et les tarifs applicables.

### ARTICLE 2 : DÉBUT DE PÉRIODE D'ADHÉSION ET PAIEMENT

#### Début effectif de la période d'adhésion

La durée d'adhésion court à compter de la date de la **première participation** à une soirée ou à une activité organisée par le Club, et non de la date de signature du contrat.

Abonnement mensuel: Un mois à partir de la première participation

Abonnement Trimestriel : trois mois à partir de la première participation.

Abonnement Annuel : douze mois à partir de la première participation.

Formule Premium : douze mois à partir de la première participation.

L'Adhérent s'engage à informer l'Organisateur, par e-mail ou via le formulaire dédié, de la date de sa première participation pour déclencher officiellement le calcul de la période d'adhésion.

Tous les bilans (60 minutes) et débriefs (15 minutes) sont valables uniquement pendant cette période d'adhésion effective.

### **Paiement à la signature**

Le montant de l'abonnement choisi (Mensuel, Trimestriel, Annuel ou Premium) est intégralement dû **au moment de la signature** du présent contrat, même si la première participation intervient ultérieurement.

En cas de non-paiement à la signature ou dans les 7 jours qui suivent, l'adhésion pourra être annulée et le contrat considéré comme caduc.

## **ARTICLE 3 : FORMULES D'ADHÉSION**

L'Adhérent choisit, à la signature, l'une des formules suivantes :

### **3.1 Abonnement Mensuel – 39 €/mois - sans engagement**

#### **Inclut :**

Visioconférence d'accueil.

Questionnaire de base (15 questions).

Accès prioritaire aux événements (ateliers, soirées) – frais d'événement en supplément.

Micro-Matching pendant les événement

Débrief de 15 minutes sur demande après chaque évènement

Bilan intermédiaire à mi-parcours pour ajuster les attentes.

Visios sur demande (cf. Article 5).

### **3.2 Abonnement Trimestriel - 33 €/ mois pendant 3 mois**

#### **Inclut :**

Visioconférence d'accueil.

Questionnaire de base (15 questions).

Accès prioritaire aux événements (ateliers, soirées) – frais d'événement en supplément.

Micro-Matching pendant les événement

Débrief de 15 minutes sur demande après chaque évènement

Matchmaking et bilan en option

Bilan intermédiaire à mi-parcours pour ajuster les attentes.

Visios sur demande (cf. Article 5).

### **3.3 Abonnement Annuel – 29€/mois pendant 12 mois**

#### **Inclut :**

Visioconférence d'accueil.

Questionnaire de base (15 questions).

Questionnaire approfondi (99 questions)

Accès aux événements pendant 12 mois – frais d'événement en supplément.

Matching pendant les événements, basé sur le questionnaire de base

Bilan intermédiaire à mi-parcours (6 mois après première participation) pour ajuster les objectifs.

Visios sur demande (cf. Article 5).

### **3.3 Formule Premium – 79 €/mois pendant 12 mois**

#### **Inclut :**

Visioconférence d'accueil.

Questionnaire approfondi (99 questions) à compléter dans les 7 jours suivant la signature.

Bilan de 60 minutes en visioconférence **inclus**, programmé sous 10 jours après remise du questionnaire, pour lancer immédiatement le matchmaking complet.

Coaching personnalisé (posture, communication, simulation de situations).

Avis de recherche personnalisé (profil idéal, création de profil attractif).

Rencontres organisées selon critères de compatibilité, avec suivi dédié.

Création d'une fiche de rencontre détaillée à partager (avec accord écrit).

Deux rencontres organisées dans le cadre du Premium (membres ou non-membres).

Bilan intermédiaire à mi-parcours (6 mois après première participation).

Visios sur demande sans facturation à la minute.

#### **Frais des événements :**

Chaque participation à un atelier ou une soirée est facturée en sus, selon le tarif communiqué avant inscription.

## **ARTICLE 4 : LANCEMENT ET DÉROULEMENT DU MATCHMAKING PERSONALISÉ**

### **Remise du questionnaire**

Le Membre complète et retourne au Club le questionnaire complet comportant 99 questions.

### **Prise de rendez-vous et règlement du bilan**

Dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de remise du questionnaire dûment complété, le Membre réserve son bilan individuel et règle le montant forfaitaire correspondant à son type d'adhésion.

### **Élaboration de l'avis de recherche**

Le Club élabore, avec l'accord préalable du Membre (avec ou sans photographie), un avis de recherche personnalisé. Cet avis est diffusé :

- sur le site « Ginette et Gustave »,
- sur les réseaux sociaux du Club,
- au sein du réseau interne de l'organisateur.

### **Période de matchmaking**

À compter de la validation de l'avis de recherche, le travail de sourcing et de mise en relation débute et se poursuit jusqu'à trois (3) mois après la date de clôture de l'adhésion.

### **Organisation de la rencontre**

Si un ou plusieurs profils « match » sont identifiés, le Club organise la rencontre entre le Membre et la ou les personnes concernées. Cette prestation fait l'objet d'une facturation de 149 € TTC par Membre.

Sans ce bilan, le Club se base uniquement sur le questionnaire de base et les débriefs de 15 minutes pour proposer des mises en

relation limitées.

### **Frais des événements :**

Chaque participation à un atelier ou une soirée est facturée en sus, selon le tarif communiqué avant inscription.

Mensuel: bilan facturé 70€ TTC  
Trimestriel : bilan facturé 60€ TTC.  
Annuel : bilan facturé 50€ TTC.  
Premium : bilan inclus.

En l'absence de bilan, le matching repose sur le **questionnaire de base** et sur les retours des débriefs de 15 minutes.

### **Bilan intermédiaire :**

Trimestriel : bilan intermédiaire à mi-parcours (1 mois et de mi après première participation).  
Annuel: bilan intermédiaire 6 mois après première participation.  
Premium: bilan sur demande

## **ARTICLE 5 : DÉBRIEFS ET COACHING**

### **Débrief gratuit de 15 minutes par événement :**

Pour chaque événement ou atelier, l'Adhérent peut demander un **débrief gratuit de 15 minutes** (téléphonique ou visioconférence) dans les 7 jours qui suivent l'événement. Demande par e-mail ou via formulaire dédié (date et objet du débrief).  
L'Organisateur propose un créneau sous **5 jours ouvrés**.  
L'échange est limité à 15 minutes calendaires.

En cas d'absence sans annulation **12 heures** avant, le débrief offert est perdu.

## **Règle de dépassement du créneau gratuit de 15 minutes :**

### **Créneau gratuit limité à 15 minutes.**

Chaque débrief post-événement est offert pour une durée maximale de **quinze (15) minutes**. L'Organisateur et l'Adhérent conviennent que, passé ce délai, l'entretien gratuit est terminé.

### **Facturation forfaitaire en cas de dépassement.**

Tout dépassement, même partiel, du créneau gratuit de 15 minutes déclenche immédiatement la facturation d'un **forfait de quinze minutes supplémentaires** au tarif de **20 € TTC**.

## **Coaching ponctuel (hors Premium) :**

Séance de coaching sur demande de **60 minutes pour 80€ TTC**.

Couvre : conseils personnalisés (posture, communication, préparation), simulation de situations, recommandations approfondies.

Paiement à la réservation.

## **ARTICLE 6 : ORGANISATION DES RENCONTRES**

### **Rencontres ciblées hors événement :**

Lorsqu'une personne est identifiée comme compatible, une rencontre personnalisée est organisée à **149 € TTC par participant**.

Inclut : profiling, conseils, logistique (lieu, horaire, confirmations) et débriefing de 15 minutes.

Frais liés à l'événement (repas, activités, billets) non inclus.

### **Rencontres post-événement :**

Si deux Membres souhaitent poursuivre après un événement, le Club organise une rencontre privée à **75 € TTC par participant**.

Inclut : briefing, coordination logistique et débriefing de 15 minutes.

Frais de l'événement initial non inclus.

## **ARTICLE 7 : ÉCHANGE DE COORDONNÉES**

L'échange direct de coordonnées (téléphone, e-mail, réseaux sociaux) entre participants est interdit pendant les événements afin de préserver la confidentialité.

### **Procédure encadrée :**

Si deux Adhérents souhaitent communiquer leurs coordonnées, ils informent l'Organisateur.

Sous réserve de l'accord écrit et exprès des deux parties, l'Organisateur transmet gratuitement les coordonnées réciproques.

Aucune donnée ne peut être partagée sans le consentement préalable et écrit des deux parties.

## **ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DE L'ADHÉRENT**

L'Adhérent s'engage :

À être célibataire, non engagé, non pacsé et non marié.

À respecter courtoisie, bienveillance et honnêteté envers les autres membres.

À participer dans un esprit sincère de rencontre, sans usage commercial ou frauduleux du Club.

À ne pas mentir sur son statut marital ni relationnel ; toute fausse déclaration entraîne résiliation immédiate sans remboursement (cf. Article 9).

À régler les sommes dues (abonnement, questionnaire, bilans, débriefs, coaching, rencontres) selon les échéances convenues.

## **ARTICLE 9 : RÉSILIATION**

Les formules payantes (Trimestriel, Annuel, Premium) sont non remboursables, sauf force majeure justifiée.

L'Adhérent peut résilier à tout moment par écrit (courrier recommandé ou e-mail).

Toute résiliation après le début de la période d'adhésion (trois ou douze mois à compter de la première participation) ne donne pas droit à remboursement.

Notification **30 jours** avant la fin de la période.

En cas de comportement irrespectueux, discriminatoire ou contraire aux règles, l'Organisateur peut résilier sans remboursement.

En cas de force majeure ou de cessation d'activité, l'Organisateur remboursera au prorata temporis les périodes non utilisées.

## **ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Conformément au RGPD :

L'Organisateur traite les données personnelles de l'Adhérent de façon confidentielle, uniquement pour l'adhésion et l'organisation des événements.

L'Adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité, à exercer auprès de l'Organisateur (e-mail en tête du contrat).

## **ARTICLE 11 : MODIFICATION DES CONDITIONS**

L'Organisateur peut modifier le contrat, les prestations et les tarifs à tout moment.

Toute modification substantielle est communiquée par e-mail **15 jours** avant sa prise d'effet.

L'Adhérent peut, s'il n'accepte pas ces changements, résilier sans frais dans les 15 jours suivant la notification. À défaut de résiliation, les nouvelles conditions s'appliquent.

## **ARTICLE 12 : RESPONSABILITÉ**

L'Organisateur assure la sécurité et le bien-être lors des événements, mais n'est pas responsable des dommages ou pertes causés par les Adhérents, sauf négligence grave ou faute intentionnelle prouvée.

L'Adhérent est responsable de son comportement : en cas de préjudice causé à un tiers ou à l'Organisateur, il s'engage à indemniser la partie lésée.

## **ARTICLE 13 : COMPORTEMENT DES ADHÉRENTS**

Les Adhérents s'engagent à respecter courtoisie, bienveillance et tolérance.

Toute attitude inappropriée, discriminatoire ou agressive entraîne suspension ou résiliation immédiate, sans remboursement.

## **ARTICLE 14 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'Organisateur détient tous les droits de propriété intellectuelle sur son site, ses supports de communication et son matériel pédagogique/événementiel. L'Adhérent s'engage à ne pas reproduire ni diffuser ces éléments sans autorisation écrite préalable.

## **ARTICLE 15 : CONFIDENTIALITÉ**

Toutes les informations personnelles des Adhérents sont strictement confidentielles. L'Organisateur ne les divulgue à aucun tiers, sauf accord écrit de l'Adhérent ou obligation légale.

L'Adhérent s'engage à ne pas divulguer les informations personnelles obtenues lors des rencontres ou événements, sous peine de sanctions (cf. Article 13).

## **ARTICLE 16 : SOLUTION AMIABLE EN CAS DE LITIGE**

Adhérent et Organisateur s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut, le litige sera soumis au Tribunal de Commerce de Lille Métropole.

## **ARTICLE 17 : DÉLAI DE RÉTRACTATION**

Conformément à la réglementation, l'Adhérent dispose d'un délai de **14 jours** à compter de la signature pour se rétracter sans frais (courrier recommandé ou e-mail).

En cas de rétractation dans ce délai, les sommes versées seront remboursées dans les 14 jours suivants, sauf si des services ont été fournis avec l'accord écrit de l'Adhérent.

## **ARTICLE 18 : OFFRES PROMOTIONNELLES PONCTUELLES**

L'Organisateur peut proposer des offres promotionnelles limitées (avantages tarifaires, prolongations d'adhésion, offres « flash », etc.). Les conditions et la durée de ces promotions sont communiquées par écrit (e-mail, site Internet, supports papier) et n'altèrent pas les tarifs de base du présent contrat.

## **ARTICLE 19 : ACCEPTATION DES CONDITIONS ET SIGNATURE**

En signant ce contrat, l'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des conditions, tarifs et prestations détaillées ci-dessus.

**L'Adhérent choisit l'offre suivante (cocher la case correspondante) :**

- Abonnement mensuel - 39€ par mois**
- Abonnement Trimestriel – 99 € pour 3 mois**
- Abonnement Annuel – 350 € pour 12 mois**
- Formule Premium – 79 €/mois pendant 12 mois**

Fait à : .....

Le : .....

**Signature de l'Adhérent :** .....

**Signature de l'Organisateur :** .....